MAIRIE DE PARIS

CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES

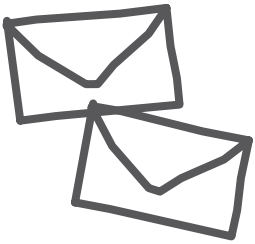

PARIS BUDGET PARTICIPATIF

PREAMBULE

Depuis 2014, la Ville de Paris a mis en place un budget participatif, qui permet aux Parisiennes et Parisiens de formuler des propositions relevant du budget d'investissement. Chaque année, 5 % du budget sont ainsi mis au choix direct des Parisiens, qui désignent les projets qu'ils souhaitent voir réalisés

L'année dernière, la Ville de Paris a décidé de proposer un budget participatif des collèges permettant la participation des élèves au choix de projets pour leur établissement. Ces projets votés en 2016 sont actuellement en cours de réalisation grâce au versement d'une subvention d'investissement par la Ville de Paris.

Ce dispositif est non seulement reconduit cette année mais le catalogue, limité à la thématique sportive pour la première édition, est désormais élargi à 4 thèmes : un collège de l'expérimentation, un collège numérique, un collège sportif et un collège agréable.

Au sein de chaque thème, une série de projets concrets et innovants sont proposés au choix des enfants.

La présente Charte définit le cadre général de mise en œuvre du budget participatif des collèges.

1er TEMPS : LA MOBILISATION DES COLLÈGES

MARS

Une information est diffusée, en lien avec l'Académie, à l'ensemble des collèges, présentant la démarche du budget participatif des collèges. La participation à la démarche repose sur le volontariat de la direction d'établissement et des professeurs.

La liste des projets proposés est transmise aux établissements.

2e TEMPS : LE DÉBAT ET LE VOTE

MARS/AVRIL/MAI

Chaque élève choisit, parmi la liste des projets proposés, le projet qu'il préfère.

Les modalités de vote, par classe ou par élève, sont laissées à la libre appréciation des établissements. Des urnes peuvent être mises à disposition par la Ville.

Le projet ayant le plus retenu l'intérêt des élèves (ayant recueilli le plus de vote) est transmis aux services de la Ville, à l'adresse BPColleges@paris.fr.

Le chemin qui a mené au choix du projet, incluant la dimension pédagogique autour du projet et les modalités d'organisation du débat, est retracé dans un document qui peut s'intituler « mon budget participatif ». Ce document, qui relate le travail du collège et dont le support peut varier (texte, images, vidéo), permet de valider le fait que l'ensemble de l'établissement a été impliqué et que le choix du projet est bien le fruit d'un travail participatif avec les collégiens.

3e TEMPS : LES RÉSULTATS DÉFINITIFS

POUR LE 31 MAI

La transmission des informations relatives au vote, choix de la thématique ou des projets présélectionnés dans un premier temps, puis choix du projet, mais aussi modalités de vote retenues (par classe ou par élève) et nombre de votants, est effectuée par mail, avant le 31 mai 2017, à l'adresse suivante : BPcolleges@paris.fr.

Le document « mon budget participatif » est également transmis en pièce jointe à cette adresse. Il décrit la démarche pédagogique ayant abouti au vote des enfants. Sur la base de ce document et des éléments qui seront transmis, une sélection des meilleurs projets sera réalisée par la Ville afin d'être mis en valeur.

4e TEMPS : TEMPS COMMUN DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES ET DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN

SEPTEMBRE

Au mois de septembre, les projets retenus dans le cadre du budget participatif des collèges sont présentés dans le cadre de la communication relative au budget participatif parisien.

5e TEMPS : BILAN DE MI-PARCOURS

OCTOBRE

Les acteurs du budget participatif des collèges, enseignants, parents d'élèves et collégiens dressent un bilan de cette première édition et formulent des propositions d'amélioration.

6e TEMPS : INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION CORRESPONDANT AUX PROJETS RETENUS

Une fois le budget de la ville de Paris pour 2018 adopté, les subventions d'équipements correspondant aux projets retenus sont versées aux établissements.

Les services de la mairie de Paris sont à la disposition des collèges pour les accompagner dans le choix des solutions et prestataires qui seront retenus pour mettre en œuvre les projets.